

Quels sont les conditions pour profiter de ce service ?

Depuis le 1^{er} octobre 2018, il est nécessaire d'adhérer au CODES 34 pour pouvoir bénéficier des services du pôle ressource. Ce système permet de pérenniser le service et d'offrir un accueil de qualité.

L'adhésion est OBLIGATOIRE pour toute personne qui souhaite bénéficier des services du pôle de ressources documentaire du CODES 34 : diffusion de brochures et affiches ou emprunt d'ouvrages et outils pédagogiques.

Montant de l'adhésion annuelle

L'adhésion est valable pendant 1 an à partir de la date d'adhésion.

- Personne physique : 5 €
- Personne morale : 30 €

Modalités d'usage

Venir au pôle ressource :

Afin de nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions, merci de bien vouloir prendre rendez-vous, que ce soit pour de la diffusion d'affiches ou brochures, un emprunt d'outil ou un retour d'outil emprunté. Nous nous engageons à vous proposer une rencontre dans un délai d'une semaine.

Emprunt :

Vous pouvez emprunter maximum 3 outils pédagogiques et/ou ouvrages moyennant une caution de 15€ par ouvrage/outil.

L'emprunt est valable pour une période 3 semaines, renouvelable sous conditions (réservations et délai de demande de renouvellement)

Retour des emprunts :

Tout retard non signalé pour la restitution des supports empruntés entraînera l'encaissement de la caution 15 jours après la date de retour convenue. S'il y a des retards au-delà d'un mois et/ou des retards répétés, le CODES 34 se réserve le droit d'annuler l'adhésion.

En cas de détérioration de l'outil, il sera facturé à l'emprunteur le coût de remplacement du matériel.

Les supports empruntés ne peuvent en aucun cas être copiés ou prêtés à un tiers.

Commandes et envois

Nous ne préparons pas les commandes en avance.

Nous ne sommes pas en mesure de vous envoyer des documents par voie postale.

Merci pour votre compréhension.